

4.5.3.2 Callisto 480 SC (mésotrione)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 14-12-2022

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 27
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 35
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 31
- Mauvaises herbes :
 - **En prélevée** : pour supprimer le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, la moutarde des champs et pour réprimer la petite herbe à poux;
 - **En post-levée** : pour supprimer la morelle noire de l'Est, l'abutilon, l'amarante à racine rouge et pour réprimer la petite herbe à poux.
- Moment d'application :
 - **Année de production ou année de végétation;**
 - **En prélevée** : jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes;
 - **En post-levée** : stade 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.3.2 Callisto 480 SC (mésothione)

- Taux d'application et mélange :
 - Dose :
 - ✓ En prélevée : 0,30 L/ha;
 - ✓ En post-levée : 0,30 L/ha + 0,2 % d'**Agral 90** (2 L par 1 000 L d'eau).
 - Taux d'application : **100 à 200 L d'eau/ha**.
- Renseignements sur le produit :
 - Herbicide systémique qui a une **activité résiduelle** dans le sol;
 - Les symptômes visibles de destruction des mauvaises herbes (décoloration) peuvent mettre jusqu'à 2 semaines à apparaître.
- Restrictions :
 - **Application terrestre** seulement;
 - **Un seul traitement** par année;
 - Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par la sécheresse, la chaleur, un excès d'eau, du temps frais prolongé ou un manque de fertilité, la **suppression peut être réduite et une repousse peut survenir**;
 - Ne pas faire de traitement foliaire en post-levée avec un insecticide organophosphoré ou à base de carbamate dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation du produit, la culture pourrait être gravement endommagée;
 - Ne pas appliquer sur des terrains avec **moins de 1 %** de matière organique ou plus de 10 %;
 - Une fois mélangé, l'herbicide doit être **utilisé le jour même**;
 - Une **agitation continue** est nécessaire jusqu'à la fin de la pulvérisation, même si le travail est interrompu pendant de brèves périodes;
 - Si l'agitation est **interrompue** pendant plus de 5 minutes, agiter vigoureusement pour rétablir la suspension avant de recommencer à pulvériser;
 - Du temps sec suivant la pulvérisation peut réduire l'activité du produit. Il doit y avoir des précipitations suffisantes (**12 mm**) dans les 7 à 10 jours suivant le traitement afin d'activer le produit;
 - Ne pas appliquer si de **fortes pluies** sont prévues;
 - Délai de réentrée : **12 heures**;
 - Délai avant récolte : **60 jours**;
 - **Zones tampons** : 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 4 m des habitats terrestres.
- Entreposage :
 - Dans un endroit frais et sec;
 - À l'écart des semences et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale;
 - Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue;
 - Si le produit a gelé, **le laisser dégeler** et bien agiter avant l'utilisation.

- Rinçage :
 - Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre additionnée d'un détergent pour usage domestique. Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toutes autres sources d'eau;
 - Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3 % d'ammoniaque) pour 100 L d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la pulvériser au moyen de la rampe et des buses. Purger le système;
 - Enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale;
 - Rincer à fond la cuve, les conduites, les rampes, les buses et les tamis à l'eau claire pendant au moins 5 minutes afin d'éliminer toute trace d'ammoniaque;
 - Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux pertinents.

- Équipements de protection :
 - Chemise à manches longues et pantalon long;
 - Lunettes (nécessaire si irritant pour les yeux);
 - Masque facial (nécessaire si espace clos);
 - Gants résistants aux produits chimiques;
 - Chapeau (nécessaire si l'application se fait vers le haut).

RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

